

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

11 octobre 2018
Français
Original : anglais

Genève, 21-23 novembre 2018
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

(Soumis par le Président de la Réunion de 2018 des Hautes Parties contractantes à la Convention)

1. Ouverture de la Réunion.
2. Confirmation de la désignation du Président de la Réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Réunion.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tous les organes subsidiaires de la Réunion.
7. Échange de vues général.
8. Examen du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA).
9. Protocole III.
10. Questions émergentes dans le cadre des objectifs et des buts de la Convention.
11. Universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés.
12. Examen du rapport du Programme de parrainage au titre de la Convention.
13. État de l'application et du respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés.
14. Questions se rapportant à l'Unité d'appui à l'application de la Convention.
15. Questions financières ayant un rapport avec la Convention et les Protocoles y annexés.
16. Questions diverses.
17. Examen et adoption du document final.
18. Clôture de la Réunion.

